

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique.

Cette Feuille paraît le Dimanche.

on s'ABONNE :
Au bureau du Journal
Place du marché,
chez CHORGNON,
Imprimeur
A ROANNE ;
Et à PARIS à l'Office-
Correspondance, rue
N. Dame-des-Vict. 49

ABONNEMENT

Pour Roanne,
Une année — 7 fr.
Dép. de la Loir. 8 f.
Hors du départ. 9 f.

PRIX des Insertions,
20 cent. la ligne.
Annonces judiciaires,
7 centimes.

Bulletin local.

ROANNE, 1^{er} JUIN 1849.

— Une ENQUÊTE, ordonnée par M. le Ministre des travaux publics, devait être faite par toute la France pour connaître les besoins les plus impérieux de l'agriculture, du commerce et des diverses professions usuelles.

Sur les 86 départements, 54 ont envoyé les renseignements demandés ; 19 n'ont rien envoyé, et le surplus n'a fourni que des renseignements incomplets. Le département de la Loire est du nombre de la 5^e catégorie.

Les autorités choisies ou désignées pour établir les besoins de chaque localité devraient donc s'empresse de réunir tous les documents nécessaires au travail et au rapport que doit faire M. le Ministre à cet égard, afin d'arriver aux moyens d'améliorer la position précaire des professions souffrantes. Les classes peu aisées verraient par là qu'on s'occupe sérieusement d'elles. La statistique insérée dans les journaux démontre toute la sollicitude du gouvernement à cet égard.

Feuilleton.

LE CRANOLOGISTE.

Une société brillante remplissait le salon de Madame Béral. Il y avait là des littérateurs fashionnables, des artistes, des financiers, des femmes jeunes, des femmes vieilles, et, dans un coin, seul, la tête inclinée, le regard indécis, un homme d'une quarantaine d'années : c'était le docteur B...

— Vous voilà, ce soir, plus que jamais abimé dans vos méditations, noir docteur, lui dit madame de Béral.

— Hum ! madame, je commence à désirer que la soirée finisse.

— Vous êtes aimable... Mesdames, le docteur vient de me confesser qu'il s'ennuie fort avec nous. Il faut le punir... Voyons quelle pénitence?... ah ! vous allez nous dire à tous notre bonne aventure. Vous allez nous prendre la tête dans votre main... Qu'en pensez-vous, messieurs ? Personne n'a peur que nous entendions de fâcheuses révélations ?

— Non, non ! s'écrie-t-on. A moi docteur ! je veux commencer.

Et un groupe serré entoura le docteur qui, tranquille sur son fauteuil, indiqua par un signe qu'il céda à la demande générale.

Il se fit un moment de silence : chacun devint attentif, et ce qui ne paraissait d'abord qu'un joyeux amusement, se revêtit peu à peu d'une forme sérieuse et grave. Les femmes surtout regardèrent le docteur avec une sorte d'anxiété, et un frémissement nerveux courait sur tous les visages frais de jeunesse ou amaigris par l'âge.

— Mesdames, vous formez là un tableau digne du pinceau de Scheffer, et le docteur a quelque

Pour faire un rapport détaillé et proposer des moyens qui embrassent l'ensemble des besoins, il faut nécessairement que M. le Ministre connaisse à fond les causes qui s'opposent à l'amélioration de chaque industrie, profession, etc.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Rivière, président de notre tribunal, a été nommé membre de la légion d'honneur.

— MAGNÉTISME. Nous avons en ce moment dans notre ville un homme surnaturel par sa science et son expérience dans le magnétisme. M. Hubert de Beaumont est le premier professeur que nous ayons vu parmi nous égarer et surprendre par son savoir les hommes les plus sérieux. Ceux mêmes les plus incrédules sont forcés de devenir ses admirateurs les plus enthousiastes, car il faut croire aux choses les plus inconcevables quand on voit, qu'on touche et qu'on ne peut révoquer en doute.

M. de Beaumont, ancien colonel de cavalerie, voyage pour son plaisir et dans l'intérêt de sa science ; il s'empresse de la communiquer aux amateurs, en quelques séances et moyennant une bien modique rétribution, allouée au jeune somnambule qui l'accompagne.

Nous n'avons pas le temps d'énumérer les effets prodigieux, amusants et sérieux qu'il a opérés ; il nous suffit de dire que sa réputation est déjà faite : les dames brûlent du désir de le voir opérer.

Pour répondre à l'attente générale, M. De Beaumont a promis de donner une séance de magnéto-électrique, produisant l'extase etc. Elle aura lieu dans une salle du collège, demain lundi.

chose de cabaliste dont le peintre ferait son profit.

Celui qui parlait ainsi était Henri Dermond, un beau jeune homme à la mise élégante. Il appuyait sa main sur le canapé où était assise mademoiselle de Béral, jolie tête blonde de dix-huit ans, qui se tourna vers lui avec un gracieux sourire. Ils s'aimaient tous deux, et leur mariage devait se faire dans un mois.

— Il n'y a rien de fantastique dans tout ceci, monsieur, dit le docteur d'un ton un peu sec. Ma sorcellerie à moi, c'est l'étude et l'observation ; mais vous autres, jeunes gens du bois de Boulogne, vous immoleriez à un épigramme, si l'épigramme pouvait la tuer, tout une vie de recherche et de travail.

— Vous vous fâchez, docteur ?

— A quoi bon et pourquoi ?... Plaisanterie, monsieur Dermond, et vous ma chère demoiselle, vous me regardez vraiment comme si tout ceci allait finir par un duel ; ne craignez rien pour votre futur, c'est tout au plus si je consentais à croiser contre sa fine lame un de mes bons instruments de chirurgie. Mais voici une jeune demoiselle qui trouve que nous perdons du temps. Eh bien ! c'est par vous que je commencerai... confiez-moi ce joli front... Ah ! ah ! mademoiselle, à peine seize ans, et vous voulez un mari, il le faut, et cela vous rend triste ? J'en parlerai à Monsieur votre père.

Après avoir fait passer successivement sous ses doigts plusieurs personnes de la société auxquelles le docteur distribuait ses pronostics avec une verve de raillerie qui, plus d'une fois égaya l'auditoire, l'épreuve semblait finie, lorsque Henri Dermond, qui causait tout bas avec mademoiselle de Béral, fut désigné comme n'ayant pas encore comparu devant le juge. Madame de Béral le prit par la

— Un journal de Rouen annonce que beaucoup de fabricants se sont décidés à payer leurs ouvriers au mètre et non à la pièce. La longueur toujours croissante des pièces d'étoffe ôtait aux ouvriers tisseurs les moyens de gagner de quoi subvenir à leurs besoins journaliers.

Espérons que tous les fabricants de notre arrondissement s'empresse de adopter cette méthode toute d'équité, et que cette concession cimentera de plus en plus la bonne harmonie qui doit toujours exister entre le patron et les tisseurs.

— Mercredi, dans la soirée, après quelques jours d'une chaleur excessive, le ciel s'est chargé de nuages électriques, et le tonnerre est tombé dans la commune de Saint-Léger, sur une maison rurale appartenant à M. Maître, directeur de la poste. Deux cheminées ont été renversées et pulvérisées ; l'horloge a été radicalement pilée en morceaux. Neuf personnes étaient à l'abri dans la maison ; elles ont été renversées, étourdies du coup et tant soit peu asphyxiées ; mais l'une d'elles ayant été moins froissée, s'est empressée d'ouvrir les portes et les fenêtres et de sortir succes-

main.

— Docteur, dit-elle, que pensez-vous de mon futur gendre ? a-t-il quelque chose d'Othello ? ma fille est-elle destinée à renouveler l'histoire lamentable d'Hédélmonde ?

— Bah ! répondit le docteur, faites donc du Shakspeare avec des beaux garçons qui portent des gilets de Blin et des bottes de Sakoski. Et il souleva les boucles de ses cheveux qu'un artiste habile avait arrondi sur la tête de Henri Dermond.

L'attention redoubla ainsi qu'au dernier acte d'une œuvre dramatique. Tout à coup le visage du docteur se rembrunit comme sous l'influence d'une sombre pensée ; sa main pressait et abandonnait tour à tour le front du jeune homme qui souriait d'abord d'un sourire d'incrédulité, et qui, bientôt sembla dominé par une subite fascination. Le docteur fixait sur lui des regards perçants : vous eussiez dit d'un homme parcourant avec une avide curiosité une lettre qui déciderait de toute sa destinée.

— C'est effrayant, pensa-t-il en se rejetant sur son siège.

Tout cela fut si rapide, que c'est à peine si le groupe qui les entourait remarqua cette scène.

— Je me suis tant fatigué, se hâta de dire le docteur, qu'il m'a pris comme un étourdissement. M. Dermond n'a rien d'un Othello, mesdames ; il est ce que vous l'avez toujours connu, fort amateur de chevaux et zélé disciple de la mode.

Madame de Béral donna le signal, et la compagnie se distribua dans le salon. Sa fille exécuta sur le piano des contredances qui mirent en mouvement de folâtres quadrilles.

Le docteur B..... qui paraissait, plus que de coutume, perdu dans ses méditations, suivait sans

sivement chacun des commensaux, et les transportant à force de bras, tant ils étaient faibles. — Quelque peu de grêle est tombée, mais n'a produit aucun mal.

— Des personnes, arrivées de Saint-Maurice, nous annoncent que dans la soirée de mercredi la grêle a ravagé cette commune.

— On nous adresse la lettre suivante, avec prière de l'insérer moyennant salaire compétent. Nous n'en acceptons en aucune manière la responsabilité et nous la renvoyons à son auteur, voulant rester totalement étranger à la discussion.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.

Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans votre estimable journal un fait qui s'est passé entre moi et un maire de commune, bien indigne, je crois, d'exercer une pareille magistrature ordinairement toute de conciliation.

UN MAIRE COMME ON EN VOIT PEU.

Le 25 mai dernier, étant en tournée dans une commune voisine du canton de La Pacaudière, j'entrai dans un café pour traiter quelque affaire.

L'époque récente des élections fit naturellement tomber la conversation sur la politique. A ce sujet j'exprimai mon opinion que, si nous avions eu le général Cavaignac pour président de la République, peut-être les affaires auraient repris et que la confiance serait plus tôt revenue.

Le maire de la commune, présent à la discussion, déclara que M. Cavaignac était un homme pour lequel il avait peu de sympathie, et, de mots en mots, il arriva jusqu'à dire publiquement :

« S'il était là, je le percerais de mon épée et vous derrière. »

A ce propos déplacé je répondis sans m'émouvoir, qu'en pareil cas je me mettrais, non pas derrière, mais devant.

M. le maire, se levant furieux, me provoqua en duel. Sans l'accepter, je lui dis qu'il ne s'agissait pas de se battre, mais seulement de discuter sans aigreur et sans emportement.

M. le maire, élevant alors la voix, piqua mon amour-propre par des mots désagréables, en réitérant une provocation directe, et me demanda de fixer de suite le choix des armes.

« Celles que vous voudrez, » lui répondis-je ; et le pistolet fut choisi.

M. M... demanda une paire de pistolets qu'on lui refusa. Il en paraissait si contrarié, que je lui

cessé du regard Henri Dermond.

— Ah! s'il en est ainsi, se dit-il, il ne faudra pas que cette jeune fille lui soit livrée comme une victime. Je vous surveillerai, jeune homme, car cette pauvre enfant dont on veut faire votre femme, c'est moi qui l'ai reçue le premier dans mes bras lorsqu'elle sortit du sein de sa mère...

L'hiver s'avancait, et le froid ne perdait rien de sa rigueur. Un matin que le docteur B... se rendait à l'Hôtel-Dieu, il fut abordé sur le parvis Notre-Dame par une vieille femme qui lui dit :

— Monsieur n'êtes-vous pas médecin? je crois bien vous avoir vu à l'hospice, à telles enseignes que vous m'avez soulagée d'une fièvre quarte qui me tenait jusqu'à la moëlle des os.

— Eh bien! de quoi s'agit-il?

— Voilà... Je demeure ici à côté, rue de la Juiverie... Il y a sur mon palier une jeunesse, une ouvrière, qui n'est guère bien portante depuis tantôt six mois. Pourtant, comme elle a du courage, ça ne l'empêchait pas d'aller travailler pour gagner sa pauvre vie, mais depuis trois jours elle n'a pas quitté sa chambre, et, ce matin, comme je sortais je l'ai entendue geindre, que ça faisait pitié. Je lui ai demandé à travers la porte si elle voulait que j'aille chercher un médecin, elle n'a pas répondu, et j'ai couru bien vite à cette fin de savoir si je trouverai quelqu'un pour lui faire la charité d'une visite.

— Voyons, conduisez-moi.

Ils arrivèrent bientôt à une maison de la plus chétive apparence. Ils montèrent un escalier raide comme une échelle, et s'arrêtèrent à la porte d'une mansarde.

— C'est ici, dit la vieille femme.

Elle allait frapper pour avertir la jeune fille,

dis : « Allez donc chercher les vôtres ! » — M. le maire, voyant mon sang-froid, sortit un peu déconcerté, revint presque aussitôt et, m'appelant à part, il m'engagea à aller avec lui dans le jardin. Je le suivis quelques pas, mais je n'allai pas jusqu'au jardin.

A l'instant M. le maire sortit de sa poche un couteau-poignard qu'il ouvrit, ayant une lame d'environ 20 centimètres, et me dit d'un ton saccadé, les yeux hagards : « Battons-nous à coups de couteaux ; » et aussitôt il dirigea la lame du sien tout près de mon abdomen ; je saisis promptement son arme et la jetai au milieu de la salle, en lui annonçant énergiquement que je ne battais pas en crochetteur ni en assassin. Alors M. le maire se rua sur moi et je fus contraint, malgré moi, de faire le coup de poing, dans un café assez fréquenté.

Tel est le récit, monsieur le Rédacteur, d'une provocation à moi faite par un homme chargé, comme premier magistrat de sa commune, de donner des leçons de prudence et de conciliation, car les fonctions de maire doivent toujours être paternelles et pacifiques ; elles doivent tendre sans cesse à rétablir l'ordre. En voyant ce maire, animé d'un tel esprit de parti et manifester un caractère d'irritabilité si prononcé, je me suis dit que si malheureusement ses administrés, divisés peut-être d'opinions, avaient des intentions aussi hostiles, si exaltées que les siennes, bientôt toute sa commune serait bouleversée par des luttes sanglantes, parce que, loin d'être pacificateur, il exciterait indubitablement au combat ceux dont il partagerait les vœux.

J'ai l'honneur d'être votre serviteur,

LAGAYE.

— Le mardi 29 mai, une scène fâcheuse et qui pouvait avoir un résultat bien déplorable se passa dans la rue St.-Jean, à Roanne. Un individu, pris de boisson, se porta envers sa femme à des actes de brutalité ; malheureusement cette dernière qui venait de souper tenait encore son couteau à la main, et, dans la lutte qui s'établit entre les deux époux, le mari reçut un coup de couteau qui lui traversa le pantalon, la chemise et lui fit une blessure au bas-ventre. A onze heures du soir, au moment où la scène venait de se passer, M. le Commissaire de police se rendit sur les lieux, assisté de M. le Docteur Perrin ; un procès-verbal fut dressé et transmis à

lorsque le docteur arrêta son bras : il avait entendu une voix qu'il lui semblait reconnaître.

— Pourquoi m'avez-vous fait demander? disait quelqu'un ; que me voulez-vous? toujours des imprudences! je vous avais promis de revenir avant un mois.

— Un mois! est-ce que je vivrai tout ce temps là?... Vous êtes un misérable... Vous m'avez poussée dans cette abîme de malheurs où je me débats maintenant dans les dernières convulsions... Vous m'avez fait trahir tous mes devoirs, étouffer les sentiments les plus respectables... O ma pauvre maîtresse! si bonne qu'elle me traitait comme sa fille!... ô mon maître si doux envers moi qu'il semblait m'avoir adoptée!

— Assez!... s'écria l'homme qui était dans la chambre.

— C'est ce beau freluquet qui venait quelquefois ci-devant chez Henriette... Je le reconnais à la voix, dit vivement la vieille au docteur.

— Silence! répondit celui-ci, silence jusqu'au bout!...

— Et tous deux, continuait la jeune ouvrière, tous deux morts de chagrin, morts dans la misère, parcequ'il vous a plu, à vous, monsieur, de faire de moi un monstre... parceque un jour vous m'avez pris la main de force, et avez fait de moi... une voleuse!... après m'avoir préparée à ce dernier vice par tous les vices qui peuvent y conduire.

— Assez! dit encore l'homme avec un accent de menace.

— Non, vous m'écoutez!... Je vais mourir, voyez-vous, et de bons sentiments se sont réveillés en mon âme, et j'ai eu horreur de vous et de moi... Vous êtes riche, vous avez de l'or, dit-on: eh bien! il faut que vous alliez trouver quelque

M. le Procureur de la République ; le mari avoua qu'il avait été l'agresseur.

— Un fait bien plus grave, puisqu'il s'agit d'un double infanticide, a eu lieu dans la commune du Coteau : M. le Maire de cet endroit, informé qu'une femme qui habite cette localité depuis 15 ans, était accouchée, la manda dans son bureau pour lui demander ce qu'elle avait fait de son enfant ; elle répondit à ce magistrat avec une assurance peu commune, qu'elle s'était accouchée dans son village et que son enfant avait été porté à l'hospice.

Le Commissaire de police de Roanne, prévenu par la clameur publique, crut de son de son devoir de se livrer à des investigations ; à cet effet, il se transporta au Coteau ; il s'empara de cette femme et la conduisit à son bureau, où elle tint devant ce magistrat le même langage qu'elle avait tenu à M. le Maire du Coteau ; malheureusement pour elle la police est défiante de sa nature, elle se transporta à l'hospice et se convainquit qu'aucun enfant n'avait été déposé dans cet établissement le jour indiqué, alors suivant le proverbe qui dit que *ce qui est bon à prendre est bon à garder*, cette femme fut déposée provisoirement, par mesure de sûreté générale, dans la maison d'arrêt.

Le lendemain matin, au moment où M. le Commissaire de police la conduisait à l'hospice, cette femme, voyant l'impossibilité de cacher plus longtemps son mensonge, avoua à ce magistrat qu'elle s'était accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avait déposé dans l'église St-Etienne.

On se transporta dans ce lieu, et on trouva effectivement dans un coin de ce saint lieu, que la malheureuse avait choisi pour déposer ou cacher le fruit de son crime, un paquet, dans lequel se trouvait un enfant en putréfaction : sur les pressantes sollicitations du commissaire de police, cette mère dénaturée, fit l'aveu à ce magistrat que pour cacher sa honte elle

prêtre... vous le ferez prier pour moi... vous donnerez une somme à quelque hospice...

— Vous êtes folle, et je vous quitte!... s'écria l'homme.

— Vous ne sortirez pas ainsi... je vous retiendrai de mes derniers efforts... Je m'attache à vous. Vous m'entraînez...

— Henriette! vous me poussez à bout!

— Il va la tuer! dit la vieille femme.

On entendit un cri, et la jeune fille s'agita violemment sur son lit.

Le docteur potissa la porte si brusquement qu'elle s'ouvrit. Un jeune homme se précipita par une autre porte placée vis à vis, et disparut sans avoir regardé derrière lui.

Le docteur courut au lit de l'ouvrière.

— Elle n'a plus, dit-il à la vieille femme, que quelques instants à vivre, appelez quelqu'un.

Et pendant qu'il examinait la jeune malade, divers papiers répandus sur le lit frappèrent son attention. Il en prit un et lut :

« Ne pouvant par nous-mêmes reconnaître les bons soins d'Henriette Durand, nous la recommandons à notre neveu. »

Signé JOSEPH et MARIE DERMOND.

— Mon Dieu! s'écria le docteur.

Cependant Madame de Béral disposait tout pour le mariage de sa fille.

— Cette chère Hortense, dit-elle un jour au docteur, vous avez bien soin de sa santé; n'est-ce pas, vous veillerez bien sur mes petits-enfants, comme vous avez veillé sur ma fille?

— C'est donc une affaire décidée, vous la mariez?

— Mais perdez-vous l'esprit à force de distractions, docteur? Ne savez-vous pas que tout est

avait étouffé son enfant sous un matelas. Au moment où on défit le linge on trouva deux jumeaux. Cette femme est arrêtée et la justice informe.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

DÉCÈS SURVENUS PENDANT LE MOIS DE MAI.
Cérnesse Antoine, 15 ans. — Vernassière Pierrette, femme Dumas, 37 ans. — Munot Jeanne, couturière, 26 ans. — Troney François, journalier, 57 ans. — Farce Marie, femme Ruffias, 58 ans. — Dutil Antoine-François, rentier, 88 ans. — Lolisier Antoine, cultivateur, 45 ans. — Panelier Gilbert, ex-postillon, 60 ans. — Bourgeron Antoinette 1^e Nebout, 56 ans. — Jacquet Antoine, journalier, 46 ans. — Berthier Jean, ouvrier tanneur, 50 ans. — Oblette Claude, journalier, 45 ans. — Histre Pierre, tisseur, 42 ans. — Tuillet Jeanne, femme Ducœur, 88 ans. — Augagneur Marie, femme Chossonnerie, 28 ans. — Pulin Marc-André, boulanger, 62 ans. — Chapuizy Marie, domestique 25 ans. — Déal Michel, journalier 66 ans. — Barge Anne, 17 ans. — Douroux Benoit, v^e. Simon, 82 ans. — Tréval Marie v^e. Sapin 75 ans. — Meunier Jean-Marie, 41 ans. — Bas-Maison Jean-Claude, journalier, 56 ans. — Sautet Jacques, journalier, 40 ans. — Enfants au-dessous de 10 ans, 24. —

MARIAGES entre — Andrieux Jean-Baptiste, avocat, et M^{lle} St-Thomas Françoise-Suzanne-Clémentine. — Desbat Philibert-Marcelin, tisseur, et Beluze Françoise. — Brunet Jean, menuisier, et Monvencoux Marie. — Moissonier Joseph, imprimeur sur étoffes, et Porcins-Sophie-Suzanne-Arsène, couturière. — Genet Jean, tanneur, et Gontard Jeanne-Marie, repasseuse. — Verger Philibert, marinier, et Farge Catherine, tailleur.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE,

PRÉSIDENCE DE M. JANSON, CONSEILLER A LA COUR DE LYON.

Audience du 25.

— André Dumas, âgé de 22 ans, ouvrier aux mines, domicilié à Saint-Etienne, était accusé d'avoir, le 6 mai 1489, soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Cave, à Saint-Etienne, deux paires de pigeons, avec les circonstances que ce vol aurait été commis dans une maison habitée, et à l'aide d'effraction intérieure.

Dumas est un repris de justice, il a subi déjà deux condamnations pour vol, et, depuis l'expiration de sa dernière peine, il vivait dans la plus complète oisiveté.

Déclaré coupable du fait principal et de la circonstance de maison habitée, Dumas, pour lequel

conclu, arrêté?...

— Vous connaissez donc bien votre gendre futur?

— Eh! ne le connaissez vous pas comme moi? Excellent garçon; de la fortune... pas d'autres défauts que d'acheter des chevaux un prix fou pour s'en laisser au bout de quelques jours.

— Et vous êtes sûre qu'il en est bien ainsi... qu'il a une fortune considérable, solide?

— J'ai bonne envie de vous envoyer chez son notaire pour voir ce qu'il vous en dira.

— Les notaires, madame, disent de leurs clients tout ce que veulent leurs clients.

— Vous êtes un misanthrope, et vous ne serez pas de la nocé si vous devez y apporter vos réflexions de sauvage.

Un matin, il reçut une lettre ainsi conçue:

« Madame de Béral a l'honneur de vous faire part du mariage de mademoiselle Hortense de Béral, sa fille, avec M. Henri Dermond, nouvellement nommé secrétaire d'ambassade. »

C'était une lettre de pure formalité, car la veille le docteur s'était vu accueilli de manière à se croire en parfaite disgrâce. Il avait essayé vainement d'instruire madame de Béral de tout ce qu'il savait sur le compte d'Henri Dermond.

— Je ne vous croyais pas capable de nourrir de la haine contre qui que ce fût, lui avait dit son ancienne amie: souffrez que nous laissions là cet entretien.

Il est midi: une longue file de voitures, s'étend devant l'hôtel de madame de Béral. Un homme, marchant d'un pas rapide, arrive bientôt à la porte du salon; s'approchant d'un domestique:

le jury a admis des circonstances atténuantes, a été condamné à 15 mois d'emprisonnement.

Défenseur: M^e Dulac.

— François Rondot, âgé de 57 ans, tisserand, domicilié à Roanne, est accusé de divers vols qualifiés.

Le 10 décembre dernier, entre 8 et 9 heures du soir, dans une des rues les plus fréquentées de Roanne, un voleur s'introduisit dans les magasins du sieur Vernay-Ramondy, marchand de porcelaines, y enlevait plusieurs objets presque en présence des propriétaires que la peur empêchait de crier, puis se retirait paisiblement emportant le produit de son vol.

Les objets volés furent retrouvés entre les mains de personnes qui dirent les avoir achetés d'un inconnu prenant le nom de Rondot. Cet individu fut arrêté. L'information révéla contre lui de nouvelles soustractions.

Dans la nuit du 17 au 18 décembre dernier, on volait au sieur Charrier, domestique du s^r Gonnet à Mably, plusieurs effets d'habillement. Ces objets furent retrouvés, le 19 décembre, chez la femme Alex, fripière à Roanne, qui déclara les avoir achetés d'un jeune homme prenant le nom de Pierre Chevalier; mise en présence de l'auteur du vol de Ramondy, elle le reconnut parfaitement.

Rondot était accusé en outre d'avoir, dans la nuit du 27 au 28 décembre dernier, soustrait frauduleusement au préjudice de Michel Marquis, divers objets d'habillement et un parapluie qui a été trouvé en sa possession au moment de son arrestation.

Rondot a déjà subi diverses condamnations pour vols et vagabondage.

Pendant tout le cours de l'instruction, l'accusé a cherché à nier les vols qui lui sont reprochés, mais convaincu par l'évidence, il a été obligé de faire les aveux les plus complets.

Déclaré coupable sur toutes les questions et sur leurs circonstances aggravantes, Rondot a été condamné à 8 ans de réclusion.

Ministère public: M. Gastiné.

Défenseur: M. Dulac.

Audience du 24.

Claude Teyssoit père, âgé de 64 ans, et Teyssoit fils, âgé de 28 ans, cultivateurs à Périgneux, étaient accusés d'avoir, le 21 janvier dernier, dans l'auberge du sieur Ponchon, à Saint-Maurice-en-Gourgois, à la suite d'une de ces querelles qui si souvent naissent au cabaret, porté volontairement et de complicité des coups et blessures qui faites sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée.

Les accusés prétendent qu'ils n'ont fait que se défendre. Les témoins contredisent cette allégation; d'après eux, Teyssoit père, qui serait redouté pour sa violence, aurait engagé son fils à frapper Bourderonnet. Ce dernier était, dit-on, connu pour

— Priez, lui dit-il, M. Dermond de venir un instant jusqu'à moi.

Henri fit répondre qu'il ne pouvait quitter le salon.

— Bien, pensa le docteur, j'accomplirai mon rude ministère sans lui rien épargner de sa rigueur.

Il sortit, resta éloigné pendant quelques minutes et se présenta de nouveau. Le domestique à qui il s'était d'abord adressé avait sans doute reçu une ordre qui le concernait, car il se disposa à lui barrer le passage.

— Arrière, valet! s'écria le docteur dont le geste était en ce moment plein de vivacité, et dont le regard éteignait.

Poussant la porte du pied, il se montra debout, de toute sa hauteur et menaçant, à l'entrée du salon.

— Henri Dermond! dit le docteur d'une voix forte, vous êtes un fou... Je vous ai fait demander tout à l'heure, vous n'êtes pas venu... et pourtant je voulais et je pouvais vous sauver...

— Docteur, que signifie tout ceci? dit madame de Béral.

— Cela signifie, madame, que je vous aime assez, vous et votre fille, pour vous épargner, malgré vous la honte et le désespoir.

— Monsieur!... s'écria Henri.

— Monsieur!... je veux vous foudroyer d'un seul mot... Vous êtes un voleur!

— Ah! ah! fit Dermond essayant de rire et reculant tout étourdi et comme frappé de mort.

— Souvenez-vous, dit le docteur, souvenez-vous de cette soirée où, à votre tour, vous m'avez

un homme doux et inoffensif.

Teyssoit fils, déclaré coupable du seul fait d'avoir porté des coups et fait des blessures à Bourderonnet, mais avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à 15 mois d'emprisonnement. Teyssoit père a été acquitté.

Ministère public: M. Bon.

Défenseur: M^e Rony.

— Jean Basset, maître cordonnier à Saint-Etienne, et sa femme, étaient accusés d'avoir tenté d'incendier une maison leur appartenant et leur servant d'habitation.

Voici les circonstances sur lesquelles était fondée l'accusation: Le 8 mars 1848, sur les 8 heures du soir, le feu se déclara rue Notre-Dame à Saint-Etienne, dans la maison habitée et appartenant aux époux Basset. Des voisins et quelques personnes qui se trouvaient là, apercevant la fumée qui sortait par les toits, enfoncèrent deux portes et se rendirent bientôt maîtres du feu.

On remarqua que le feu avait pris en même temps dans 2 appartements, et que des copeaux étaient répandus en grande quantité à terre et sous les meubles. Cette profusion de matières inflammables a fait naître tout d'abord chez tous les témoins la même pensée, c'est-à-dire que ce sinistre était le résultat d'un crime.

Les meubles de la maison étaient vides; les lits eux-mêmes avaient été dégarnis. Le commissaire de police se mit à la recherche des époux Basset. Arrivé sur le cours Saint-Louis, il rencontra Basset et lui demanda s'il était assuré; Basset lui présenta sa police d'assurances qu'il avait dans sa poche par prudence, dit-il, et en cas de malheur.

Pendant ce temps Benoitte Roger, épouse Basset était tranquille chez sa sœur où on la trouva avec ses enfants.

La femme Basset interrogée expliqua l'absence totale du linge, en disant qu'il était à la lessive; que ses armoires étaient vides parce qu'elle n'avait pas beaucoup d'effets; qu'enfin s'ils n'avaient pas beaucoup de marchandises dans leur magasin, c'est qu'ils en vendaient peu.

Déclarés non coupables par le jury, ils ont été acquittés.

Ministère public: M. Pon.

Défenseur: M^e Bouvier.

Audience du 25.

Les nommés Juvin, Ginot et fille Hosten, étaient accusés d'avortement. L'affaire était fort avancée, M. le procureur de la République avait prononcé son réquisitoire, lorsqu'un de MM. les jurés a reçu la nouvelle de la mort de son père et de sa mère, qui, tous deux, avaient succombé au choléra, à Paris.

Cette nouvelle a mis ce juré dans l'impossibilité de continuer à siéger. L'affaire a été renvoyée à la prochaine session.

— Grasset (Marcelin), âgé de 28 ans, né à Lapte

présenté votre tête pour y lire avec ma science ce que vous aviez de vertus ou de vices. Eh bien! voici le mot fatal que j'ai lu: Vol!... Et depuis, je vous ai suivi, espionné avec ardeur, avec obstination, et dans vos bals, et dans vos promenades; et dans vos folies de jeune homme...

J'ai fait ainsi parce que j'aime cette enfant que j'ai vu naître... J'ai tout connu, j'ai tout vu... Et cette pauvre jeune fille, morte rue de la Juiverie, elle que vous aviez instruite à voler le frère de votre père?... Et ces billets de banque disparus une nuit autour d'un tapis vert, pendant que les soupçons tombaient sur un malheureux mal vêtu, à côté de vous, monsieur, qui avez de trop beaux habits pour qu'on osât vous accuser?...

— Assez, assez!... dit Henri qui cachait son visage dans ses mains.

— Soit, dit le docteur. Et ouvrant le salon:

— Monsieur, dit-il à un commissaire de police qui se montra escorté de quelques soldats; faites votre devoir, je ferai le mien devant les tribunaux.

Trois moi après, un jeune élégant de la chaussée des galériens. Pendant que ces malheureux s'alignaient sous le bâton des argousins, un jeune homme reconnu en tremblant Henri Dermond. Celui-ci ne parut nullement embarrassé de sa contenance. S'approchant de son ancien ami avec toute l'aisance qu'il aurait mise jadis à lui proposer une course au bois de Boulogne:

— Jules, dit-il, donne-moi de quoi acheter du tabac... Au revoir sur le boulevard Italien... après mes dix années.

— Merci!... pensa l'autre.

F. L.

(Haute-Loire), domicilié à St.-Etienne, était accusé d'avoir, dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, à St.-Etienne, tenté de commettre au préjudice du sieur Fayon, limonadier, une soustraction frauduleuse, tentative qui, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue et n'aurait manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté.

L'accusation lui reprochait, en outre, d'avoir à St.-Etienne, dans le courant du même mois, soustrait frauduleusement dix bouteilles de vin au préjudice du sieur Canel.

Déclaré non coupable par le jury, il a été acquitté.

Défenseur, M.^e de Saint-Pulgent.
Fin des assises.

— Nous sommes chargés d'une œuvre toute philanthropique. Il s'agit du placement de billets de LOTERIE, autorisée par le gouvernement. En faveur des artistes, peintres, sculpteurs et graveurs.

Le chiffre total de la souscription est de 250,000 fr. (100,000 billets à 2 fr. 50.) Il y a 5,000 billets gagnants.

Tous les billets concourront à tous les lots.

1^{er} LOT: statue d'argent de 25,000 fr. d'une valeur intrinsèque de 20,000 fr.

2^e LOT: Objets d'arts d'une valeur de 10,000 fr. Et 2998 lots de 10 à 5,000 fr. composés de Tableaux, Statues, Marbres et Bronzes, Dessins, Gravures.

Le tirage aura lieu le 30 juin prochain.

Aussitôt que nous aurons reçu les imprimés relatifs à la loterie susdite, nous nous empresserons de les publier.

Nous sommes persuadés que les personnes aisées et les artistes de toutes les classes s'empresseront de prendre des billets au bureau du nouvel Echo de la Loire, place du marché. Ce sera un moyen de contribuer à l'allégement de la position des artistes et de favoriser les arts.

Le Journal de l'Ain, comme tous les autres organes de l'opinion modérée, déplore le résultat de certaines élections; mais il ne désespère pas néanmoins de la chose publique, lors même que le parti de l'opposition, au lieu d'être en minorité comme tout l'annonce, serait en majorité dans la nouvelle Assemblée.

Voici les réflexions de cette feuille:

« Beaucoup d'hommes que l'on classe parmi les rouges, ne présentent point tous les dangers que l'on paraît redouter. Sans doute ils n'approuvent point la marche actuelle du pouvoir, mais parce qu'ils sont de l'opposition il ne s'ensuit point qu'ils soient des hommes de désordre: ils ont des familles à protéger, des intérêts à sauvegarder; ils peuvent représenter l'énergie républicaine, sans devenir une force de destruction, une puissance hostile aux intérêts sans lesquels on ne conçoit pas l'existence d'un état social quelconque.

« Il n'y a de véritablement dangereux que les socialistes extrêmes, qui voudraient expérimenter sur le corps social leurs folles utopies, au risque de tout bouleverser.

« Si, encouragés par un triomphe passager, ils tentent cette fatale épreuve, qui sait s'ils ne rencontreraient pas, dans ce qu'on appelle aujourd'hui les rouges, leurs plus terribles et plus redoutables adversaires?

« Ne sait-on pas ce qui produit toutes les révolutions? Les libéraux de la Restauration sont devenus les conservateurs du gouvernement de Juillet; les opposants les plus véhéments de ce dernier régime sont devenus les modérés de la République. Des républicains de vieille date ont même pris place aujourd'hui dans les rangs du parti modéré.

« Que des démagogues pleins de violence, enhardis par leurs succès essayent de porter à la tribune leurs doctrines dissolvantes, et de galvaniser le corps social, et bientôt l'on verra des républicains ardents aujourd'hui, des rouges peut-être, former à leur tour une opposition pleine d'énergie contre les folles tentatives qui viendraient à tout jamais compromettre le succès de leur cause.

« Et enfin, n'avons-nous pas une constitution péniblement élaborée, un président, un gouvernement établi? Là est notre terrain à tous, notre arche d'alliance. Le pays saurait se lever tout entier pour sa défense. Le ministère peut se modifier, mais la constitution reste.

« Si les républicains, méconnaissant les leçons

de l'expérience et rebelles aux plus saines indications de la raison, voyaient dans leur élection une sanction, une approbation quelconque des doctrines socialistes dont quelques uns d'entre eux ont le malheur d'être engoués; s'ils revenaient aux fatales idées qui ont désorganisé le travail; s'ils essayaient l'application d'un de ces déplorables décrets imaginés dans la haine ou le délire, ils feraient de nouveau disparaître la confiance et suspendre les travaux; ils prépareraient au pays une époque de misère, d'anarchie, de calamités, et ils voueraient leurs noms à l'exécration des générations futures.

Ils ne peuvent oublier d'ailleurs que le patriotisme véritable se réveille souvent au cœur des citoyens, alors qu'on les a trompés ou égarés. »

Bulletin général.

— On écrit de Montpellier :

« Une mine d'argent aurifère a été découverte dans le département de l'Hérault, par M. de P... actuellement détenu à Auriane, et qui a été transporté pour cause de santé dans le Midi, de la maison centrale de Clairvaux.

« M. le préfet de l'Hérault a immédiatement nommé une commission scientifique composée de MM. Béral, Mavulde, Serres, Chauzelle, professeurs à la Faculté des Sciences, assistés de MM. Leutherie et Parmentier, conseillers municipaux de la ville de Montpellier.

« Cette découverte a été amenée par les expériences répétées faites par M. de P... sur des échantillons de minerai, qu'il avait apportés avec lui, et leur origine, vérifiée depuis par MM. de Villiers et Alexandre Garnier, membres du conseil municipal de la ville de Montpellier, provient du département. Toute facilité avait été donnée pour les expériences par M. Gaujoux, inspecteur de la maison centrale d'Auriane, qui en avait la direction, et qui cherche de toute manière à utiliser les intelligences qu'il a sous ses ordres, au lieu de chercher constamment à les éteindre.

« Les échantillons produits sont d'une extrême richesse, et cette découverte promet de ne point être seulement une découverte scientifique, mais bien une source de richesses pour le département et pour la France. »

— Dans la matinée du 20 mai, le brigadier de la gendarmerie de Monsols vit avec étonnement un bonnet phrygien au sommet de l'arbre de liberté qui existe sur la grande place du bourg. Cet insigne y avait placé pendant la nuit; il se hâta d'en prévenir M. le Maire; ce magistrat fit aussitôt enlever ce bonnet. On présume qu'il avait été placé sur l'arbre par des individus étrangers à la commune, dont les habitants ne sont pas sympathiques à ce signe de la terreur.

— Voici un trait de ces infâmes propriétaires qui n'ont point d'entrailles pour les malheureux. Nous l'empruntons à l'Echo de la Lys, journal du Pas-de-Calais:

« Le s^r Legond, pauvre père de onze enfants résident à Quernes, fut mandé par une Dame C... de Lillers, qui lui fit ces questions: Vous me devez, qu'allez-vous faire pour me payer? vous me devez même sept ans de rendement.

« — Ma foi, madame, j'irai servir, et mes gages serviront au fur et à mesure à vous payer; mes onze enfants je les abandonnerai à la générosité publique.

— Je vous tiens quitte, mon brave, et vu votre bon cœur, je vous donne deux mesures de plus en location, 200 fr. pour acheter des engrais et semences. Avez-vous une vache, lui dit de nouveau la dame? — Non.

— Eh bien! voilà 150 fr. et de plus une bonne voiture de pommes de terre. Travaillez en bon père, élevez bien vos enfants et dans de bons principes, et vous donnerez de bons citoyens à la République.

— Il paraît que le 7^{me} bureau va proposer l'ajournement des élections de la Loire jusqu'à ce que le préfet de ce département ait transmis le procès-verbal constatant les violences qui auraient troublé les réunions électorales d'un des cantons du département de la Loire.

— ITALIE. — ROME 25. — Les affaires de Rome présentent des complications inexplicables; la sagacité la plus pénétrante devient inhabile à les caractériser et à en prévoir les conséquences. Un voile épais nous dérobe la signification des évé-

nements que nous constatons. Avant-hier, on regardait l'attaque de Rome comme prochaine; aujourd'hui, de nouvelles négociations sont entamées avec les triumvirs.

Les Français se rapprochent de plus en plus de Rome, et leurs lignes nous serrent étroitement. La basilique Ostiense a été occupée par eux; ils s'en sont emparés, après en voir expulsé les soldats qui la gardaient. Un bataillon du génie, récemment arrivé de Civita-Vecchia, a pris possession des hauteurs environnantes.

On présume que les Français sont décidés à entrer dans Rome de gré ou de force; mais tous leurs efforts tendront à épargner le sang, si cela est possible.

« M. Dupin a été nommé président de l'Assemblée législative, à une assez forte majorité.

Annonces Judiciaires.

VENTE

EN UN SEUL LOT.

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le Tribunal de Roanne.

D'IMMEUBLES,

Situés à St.-Romain-d'Urphé.

Ils se composent de bâtiments, prés et terres.

ADJUDICATION AU 12 JUN 1849.

S'adresser à M^e BOULET.

VENTE

EN UN SEUL LOT,

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Devant le Tribunal civil de Roanne.

D'IMMEUBLES,

Situés à Saint-Just-la-Pendue (Loire).

ADJUDICATION AU MARDI 19 JUN 1849.

Ces Immeubles ont été saisis, à la requête du s^r Jean Guyot, au préjudice des mariés Dufour et Sévot, boulangers.

Ils consistent en terre, pâture, jardin, bois et en un corps de bâtiments.

Le poursuivant a constitué pour avoué M^e Jean-Baptiste Dechastelus.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

SUR EXPROPRIATION FORCÉE,

EN 2 LOTS SANS ENCHÈRES GÉNÉRALES,

Pardevant le Tribunal civil de Roanne.

D'IMMEUBLES,

Situés sur les communes de Cordelles et Saint-Paul-de-Vézelin (Loire).

ADJUDICATION AU MARDI 19 JUN.

Ils se composent d'un corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre, prés, pâtures, vignes et bois.

Ces Immeubles ont été saisis, à la requête de M. Victor Mulsant, au préjudice des cohéritiers et de la veuve du s^r Claude Paccard.

Le surenchérisseur a constitué pour avoué M^e Jean-Baptiste DECHASTELUS.

M. GILLOT,

MARCHAND DE PAPIER PEINT.

Est toujours, comme d'habitude, chez M^{me} veuve YVONNET, hôtel du Commerce.

Il tient un grand assortiment de Papiers peints en tous genres et à tous prix.

ROANNE, IMPRIMERIE CHORGNON.